

Procès-verbal de la trente-sixième (36<sup>e</sup>) séance (spéciale à huis clos) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mardi 25 septembre 2018, à 12 h 30, à la salle Louisbourg B de l'Auberge Godefroy située au 17575, boulevard Bécancour à Bécancour.

Procès-verbal adopté le 2018-11-06

Présences :	Absences :
M. Richard Desrochers (président)	M. Marc Descôteaux (vice-président)
M. Martin Beaumont (secrétaire)	M. Michel Dostie
M. Richard Beauchamp	D <sup>r</sup> Jocelyn Hébert
M <sup>me</sup> Julie Beaulieu	M <sup>me</sup> Elana MacDougall
D <sup>r</sup> Christian Carrier	
M. Marcel Dubois	
M. Michel Larrivée	
M <sup>me</sup> Jessica Lesage	
M. Carl Montpetit	
M <sup>me</sup> Chantal Plourde	
M. André Poirier	
M. Érik Samson	
M <sup>me</sup> Karine St-Ours	

  

Invité :
Aucun

Puisque cette séance en est une à huis clos, aucun membre du public n'assiste à la rencontre.

## POINTS STATUTAIRES

### CA-36-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant constaté, M. Richard Desrochers, président, déclare la séance ouverte à 12 h 30.

Sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M. Carl Montpetit, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre tel que proposé.

### CA-36-02. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de M<sup>me</sup> Jessica Lesage, appuyée par M. André Poirier, le sujet cité en titre est soumis aux membres du conseil d'administration.

En vertu de l'article 9.8 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS MCQ, « *Tout membre du conseil d'administration peut renoncer de quelque manière à l'avis de convocation à une séance du conseil. Toutefois, sa seule présence à la séance équivaut à une renonciation, sauf s'il y assiste spécialement pour s'opposer à sa tenue en invoquant l'irrégularité de sa convocation.* »

Aucune opposition à la tenue de cette séance de la part des membres présents n'est émise.

### CA-36-03. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

**CA-36-04. DÉMISSION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sur proposition de M. Érik Samson, appuyée par M<sup>me</sup> Julie Beaulieu, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Le 15 juin 2018, M. Richard Desrochers a adressé au ministre de la Santé et des Services sociaux une correspondance dans laquelle il annonce sa démission qui sera effective le 29 septembre 2018.

Le 20 septembre 2018, M. Marc Descôteaux a adressé au président du conseil d'administration une correspondance dans laquelle il annonce sa démission.

Suite à la présentation de M. Martin Beaumont, président-directeur général, les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision : aucune question ou modification n'est adressée.

**Résolution CA-2018-77**

**Démission de membres du conseil d'administration**

CONSIDÉRANT l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) et l'article 8.3 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « le Règlement »] prévoyant que la démission d'un administrateur devient effective à compter de son acceptation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'avis de démission transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux par M. Richard Desrochers à titre de membre indépendant et président du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux [ci-après « CIUSSS MCQ »] le 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de démission transmis au président du conseil d'administration du CIUSSS MCQ par M. Marc Descôteaux, membre indépendant et vice-président du CIUSSS MCQ le 20 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 8 du Règlement stipulant que dans le cas d'un membre du conseil d'administration désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace, et que dans le cas d'un membre du conseil d'administration nommé, la vacance est comblée par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'accepter la démission de M. Richard Desrochers, effective le 29 septembre 2018;
2. d'accepter la démission de M. Marc Descôteaux, effective le 25 septembre 2018;
3. de mandater le président-directeur général afin de faire les démarches requises pour les remplacements, en conformité avec le Règlement;
4. de remercier M. Richard Desrochers et M. Marc Descôteaux pour leur contribution aux travaux du conseil d'administration.

## **CA-36-05. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M. Julie Beaulieu, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Suite à la démission du vice-président du conseil d'administration, il est prévu que les membres du conseil d'administration procèdent à l'élection du vice-président pour la durée non écoulée du mandat du membre à remplacer, soit jusqu'au 12 février 2020. Toutefois, considérant la nouvelle composition du conseil d'administration prévue le 30 septembre 2018, la nomination du vice-président sera temporaire jusqu'à l'élection des officiers et des membres des comités du conseil au début de l'année 2019.

La procédure relative à l'élection du vice-président du conseil d'administration est décrite à la section 3 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS MCQ. Elle prévoit notamment que :

- l'élection se fait lors d'une rencontre des membres du conseil d'administration, mais pas pendant la séance régulière;
- pour cette élection, le président-directeur général agit à titre de président d'élection et désigne un scrutateur qui ne doit pas être administrateur;
- le président d'élection appelle les propositions de mise en nomination et offre aux proposeurs la possibilité de présenter les candidats proposés;
- après une vérification de l'intérêt des candidats proposés, le président d'élection appelle le vote par bulletin secret. Au besoin, le vote est repris en éliminant la personne ayant reçu le moins de votes;
- s'il n'y a qu'une seule personne mise en nomination, cette dernière est élue par acclamation.

Suite aux résultats du processus d'élection du poste de vice-président, les membres du conseil d'administration sont invités à adresser leurs questions en vue de la prise de décision : aucune question n'est adressée.

### **Résolution CA-2018-78**

#### **Élection du vice-président du conseil d'administration**

CONSIDÉRANT l'article 23 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) prévoyant que les membres du conseil d'administration élisent tous les deux ans, parmi eux, le secrétaire et, parmi les membres indépendants, le vice-président du conseil;

CONSIDÉRANT la procédure relative à l'élection des officiers du conseil décrite à la section 3 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec attribuant d'office le rôle de président d'élection au président-directeur général de l'établissement;

CONSIDÉRANT la démission du vice-président, M. Marc Descôteaux, qui est effective depuis le 20 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'éligibilité et l'intérêt manifesté par les personnes ayant accepté leur mise en candidature pour agir à titre de vice-président;

CONSIDÉRANT les résultats de la procédure d'élection conduite sous la responsabilité du président-directeur général lors de la séance spéciale à huis clos du 25 septembre 2018 afin d'élire, parmi les membres indépendants, le vice-président du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'élire M. Marcel Dubois, membre indépendant ayant des compétences en gestion des risques, finance et comptabilité, en tant que vice-président du conseil d'administration, et ce, de façon temporaire jusqu'au début de l'année 2019.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

#### CA-36-06. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M. Marcel Dubois, la séance est levée à 12 h 40.

POUR M. RICHARD DESROCHERS, PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE,

*Original signé par*

M. Marcel Dubois  
Vice-président

*Original signé par*

M. Martin Beaumont  
Président-directeur général